

fournissait consistaient principalement en morue sèche ou salée, et très souvent elle était pourrie et incapable de servir à la nourriture ; tellement qu'un grand nombre moururent de faim et de misère ; ce qui n'empêchait pas les agens de demander pour eux autant d'argent et de provisions que si leur nombre n'eût pas diminué, afin de s'approprier le surplus. Le commissaire n'était pas moins payé que s'il eût eu à pourvoir à la subsistance du nombre de familles qu'il y avait d'abord dans l'établissement, et l'intendant Bigot avait une part dans ses immenses profits.

M. ESTEBE, qui était, depuis quelques années, garde-magazin général à Québec, étant passé en France, on lui donna pour successeur M. de CLAVERY, premier commis de la société d'acapareurs, dont nous avons déjà eu plusieurs, fois occasion de parler. La place de contrôleur, devenue vacante par la démission de M. BRE'ARD, fut donnée à M. de V..... : d'une cupidité insatiable, et sans aucun scrupule sur les moyens de s'enrichir, ce dernier se prévalut de son emploi pour son avantage privé, et pour celui de la société, qui lui donnait une part dans ses gains. Les officiers qui commandaient aux différents postes, et qui avaient droit de commercer avec les sauvages, tiraient les approvisionnemens qui leur étaient nécessaires des magasins de cette société, à condition qu'elle aurait sa part de leurs profits. Toutes les fois qu'on mettait en campagne des détachemens de troupes ou de milices, des bateaux de la société les accompagnait chargés de marchandises, et afin qu'il ne lui en coûtât rien, on les faisait conduire par des soldats ou des Canadiens. Souvent même les présens envoyés aux sauvages étaient saisis par les gardes-magazins des différents postes, en vertu d'un ordre de l'intendant, et revendus à la couronne.

L'exemple donné par la compagnie fut imité par quelques uns des commandans des postes : sous le prétexte que les sauvages manquaient des effets qui leur étaient nécessaires, ils en faisaient de grandes demandes ; et il ne les avaient pas plutôt reçus, qu'ils se les approprièrent, s'en servaient, ou les vendaient, suivant qu'ils y trouvaient mieux leur compte. Peu contents de cela, quelques uns allèrent jusqu'à présenter des comptes pour des effets qu'ils n'avaient jamais fournis ; et les parties intéressées s'entendaient si bien entr'elles, que ces comptes n'étaient pas plutôt présentés qu'approuvés et payés. S'il faut en croire Mr. Smith, un officier, beau-fils du marquis de Vaudreuil, qui avait été envoyé à Michillimakinac, pour y faire sa fortune, ayant présenté un compte de dix millions de livres, pour des articles qu'il n'avait point fournis, la somme lui fut aussitôt payée par l'ordre de l'intendant. De là l'énor-